



Préfecture de l'Essonne

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE L'ÉQUIPEMENT DE L'ESSONNE**
Service Urbanisme, Risques et Actions Juridiques
Bureau des Risques Naturels et Technologiques

Arrêté préfectoral 2010-PREF/DCSIPC/SIDPC N°59 en date du 14 avril 2010 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sur la commune de Draveil

LE PREFET DE L'ESSONNE,
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 ;

Vu le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;

Vu l'arrêté préfectoral PREF/DCSIPC/SIDPC n° 45 du 18 mars 2010 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département de l'Essonne ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 16 mai 2008 portant nomination de Monsieur Jacques REILLER, Préfet, en qualité de préfet de l'Essonne ;

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet, directeur de Cabinet :

ARRÊTE

Article 1

La commune de Draveil est exposée :

- aux risques naturels d'inondation par débordement de la Seine ;
- aux risques technologiques liés aux établissements de la Compagnie Industrielle Maritime (CIM) et ANTARGAZ.

Article 2

Les documents de référence relatifs aux risques naturels et technologiques auxquels la commune est exposée sont :

- le Plan de Prévention des Risques d'inondation de la Seine, approuvé le 20 octobre 2003 par arrêté préfectoral n°2003-PREF/DCL/n° 0375 ;
- le Plan de Prévention des Risques Technologiques prescrit le 17 mars 2010 par arrêté préfectoral n° 2010.PREF.DCI/2/BE/n° 0047.

Article 3

Les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans le dossier d'information annexé au présent arrêté.

Le dossier comprend :

- une fiche synthétique qui précise la nature et l'intensité des risques recensés sur le territoire de la commune et les éléments de référence attachés, donnant des indications sur la nature, et dans la mesure du possible, l'intensité des risques recensés ;
- pour le risque d'inondation par débordement de la Seine, la délimitation au 1/15 000 des zones exposées sur le territoire de la commune ;
- pour le risque technologique de CIM-ANTARGAZ, un plan de localisation des secteurs exposés aux risques.

Le dossier d'information et les documents de référence sont consultables en mairie de Draveil et préfecture de l'Essonne aux jours et heures d'ouverture au public.

Le dossier est consultable sur le site Internet de la préfecture www.essonne.gouv.fr, rubrique, Information des acquéreurs et des locataires.

Article 4

Ces informations sont mises à jour conformément aux dispositions de l'article L. 125-5 du code de l'environnement.

Article 5

Le présent arrêté et le dossier d'information sont notifiés au maire de la commune de Draveil. Une copie du présent arrêté et de ses annexes est adressée à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie de Draveil et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département. Il en sera ainsi lors de chaque mise à jour.

Le dossier est consultable sur le site Internet de la préfecture www.essonne.gouv.fr.

Le présent arrêté ainsi que ses modalités de consultation feront l'objet d'un avis de publication dans le journal Le Parisien.

Article 6

Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Monsieur le directeur de cabinet, Messieurs les chefs de service régionaux et départementaux et le Maire de la commune de Draveil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Évry, le 14 AVR. 2010

Le Préfet,



Jacques REILLER



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ESSONNE

Commune de Draveil

Dossier d'informations sur les risques naturels et technologiques

pour l'application des I, II de l'article L125-5 du code de l'Environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N° 2010-PREF/DCSIPC/SIDPC N°59

du 14/04/2010

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRn)

La commune est située dans le périmètre d'un PPRn Oui Non

Approuvé en date du 20/10/2003

Aléa Inondation par la Seine

Les documents de référence sont :

PPRi de la Seine consultation sur internet en mairie et en préfecture

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

La commune est située dans le périmètre d'un PPRT Oui Non

Prescrit en date du 17/03/2010

Aléa Thermique et Surpression

Les documents de référence sont :

Arrêté de prescription consultation sur internet en mairie et en préfecture

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret n°91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité zone Ia zone Ib zone II zone III zone 0

5. Description succincte de l'intensité du risque

La commune est soumise à l'aléa Inondation d'intensité Faible Moyenne Forte Très forte

Observation Inondation par débordement de la Seine

La commune est soumise à l'aléa Technologique d'intensité Faible Moyenne Forte Très forte

Observation Thermique et Surpression

Pièces jointes

6. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques en cours

Cartographie du PPRi de la Seine au 1/15 000

Périmètre d'étude du PPRT CIM-ANTARGAZ



PRÉFECTURE DE
L'ESSONNE
direction départementale
de l'Équipement

Carte relative à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs

Commune de Draveil



LEGENDE



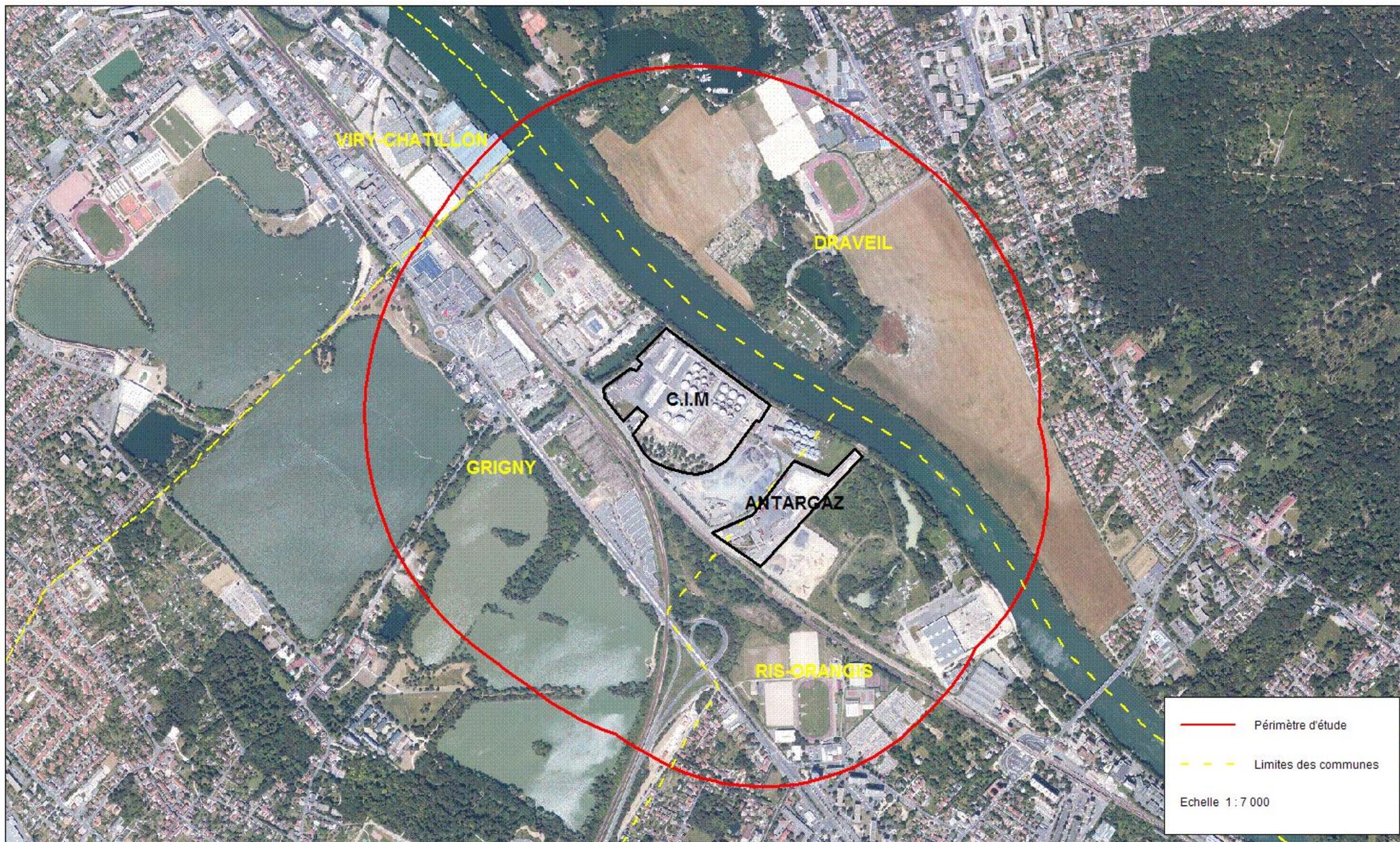
Zone de risques inondation de la Seine

Source : PPRi Seine approuvé le
20 octobre 2003

Réalisation : décembre 2005

Echelle : 1/15000

PPRT de GRIGNY, RIS-ORANGIS, DRAVEIL, VIRY-CHATILLON (CIM - ANTARGAZ) Périmètre d'étude



Sources: BD Ortho IGN version 2003

Rédaction/Édition: Drire IdF - 04/11/2009 - MAPINFO® V 8 - SIGALEA® V 3.1.0 - ©INERIS 2009